



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

DROIT DE CITÉ : DES DÉBATS ANIMÉS À LA RADIO

Montréal, le 17 octobre 2012 - CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop s'associent pour coproduire **Droit de Cité**, une nouvelle émission de débats qui sera diffusée devant public tous les vendredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal.

Droit de Cité veut sensibiliser les auditeurs à l'exercice de la démocratie et à l'importance de l'implication citoyenne dans notre société en remettant à l'honneur la formule du débat contradictoire tel qu'il se pratiquait dans les milieux universitaires des années cinquante et soixante. Chaque vendredi soir, deux équipes d'étudiants universitaires s'affronteront sans détour sur un sujet prédéterminé avec une position imposée. Les participants débattront devant un jury composé de membres du Barreau du Québec, de représentants de la communauté étudiante et de personnalités publiques. Le débat sera diffusé en direct devant public, et durant la semaine suivant chaque émission, le jury, les auditeurs et le public en studio seront invités à désigner les vainqueurs du débat en votant via les sites *Droit de Cité*, CIBL 101,5 ou les réseaux sociaux. Les vainqueurs de ces joutes oratoires hebdomadaires se qualifieront pour les éliminatoires, jusqu'à la confrontation ultime diffusée au printemps 2013 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec. L'équipe gagnante des meilleurs débatteurs sera récompensée par une bourse de 5 000 \$.

« **Droit de Cité** permettra aux jeunes de démontrer la profondeur de leurs argumentaires, leur volonté de s'impliquer dans les débats publics et permettra également de renforcer la place de CIBL 101,5 comme diffuseur d'idées et comme radio utile à sa communauté », explique Éric Lefebvre, directeur général de CIBL 101,5.

Pour animer ces débats de société, quatre personnalités publiques issues d'univers médiatiques différents se succéderont à la barre de **Droit de Cité** : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur, Jocelyne Cazin, journaliste, commentatrice et animatrice, Pierre Maisonneuve, journaliste et animateur, et Gilles Payer, animateur.

« Ces joutes oratoires ouvrent le débat sur les grands et les petits enjeux qui façonnent notre réalité collective actuelle ou qui détermineront son évolution », déclare pour sa part M^e Johanne Brodeur, vice-présidente du Barreau du Québec. « Le Barreau du Québec est particulièrement fier de s'associer à **Droit de Cité**, une émission qui valorise le débat citoyen, la liberté d'expression et l'ouverture à la diversité des points de vue. Le Barreau du Québec veille à la protection de valeurs comme l'égalité de tous devant la loi et l'équilibre entre les droits des citoyens et les pouvoirs de l'État. Nous croyons que plus les citoyens sont informés de leurs droits et s'investissent dans le débat citoyen, meilleure est la santé démocratique de notre société. »

Droit de Cité ne craint ni la pluralité des visions philosophiques ni les divergences d'opinions. L'émission a comme prémisse le potentiel d'implication sociale de la population étudiante québécoise. En donnant un droit de parole radiophonique aux jeunes citoyens, **Droit de Cité** fait le pari de faire évoluer les idées en mobilisant la communauté étudiante dans une formule d'échange stimulante, positive et ouverte, avec la participation de membres des milieux juridique, politique, social et économique.

« La jeunesse québécoise revendique une implication citoyenne de plus grande envergure, affirme Marc-Antoine Cloutier, directeur général de la Clinique juridique Juripop. **Droit de Cité** offre une multiplateforme publique à ceux qui désirent exercer toutes les responsabilités que la citoyenneté suppose, responsabilités n'impliquant pas seulement d'aller voter mais aussi de débattre, de se positionner et de se mobiliser face aux enjeux d'actualité nous affectant inévitablement tous les jours. Nous sommes profondément convaincus que cette émission demeure une fenêtre d'opportunité incroyable pour les générations qui auront bientôt accès aux rênes de l'État. »

Lancement de l'émission *Droit de Cité*

La première diffusion de l'émission sera soulignée par un cocktail avant le début du débat le vendredi 19 octobre, à compter de 17 h.

Lors de cette première diffusion de **Droit de Cité**, à 19 h, l'équipe de science politique de l'Université de Montréal, affrontera l'équipe de droit de l'Université d'Ottawa, sur le thème : **Pour ou contre la mise en place d'un registre québécois des armes d'épaule**. Animé par Gilles Payer, ce débat sera le coup d'envoi de la trentaine d'émissions de **Droit de Cité** qui aborderont, à chaque semaine, des sujets chauds de l'actualité ou des enjeux de société. Le jury de la première émission sera composé de M^e Marco Labrie, Ad. E., avocat criminaliste et bâtonnier de Longueuil (2009-2010), et de madame Mireille Mercier-Roy, secrétaire générale de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM).

Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** :

CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio du rez-de-chaussée

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

En ondes depuis plus de 30 ans, **CIBL 101,5 Montréal** a fait de Montréal, son territoire en mettant de l'avant l'engagement social, l'information locale et indépendante et les découvertes culturelles. Radio urbaine, CIBL 101,5 a profité de son déménagement au cœur du Quartier des spectacles pour créer un espace citoyen au cœur de la métropole. Un espace où les Montréalais peuvent venir échanger, débattre, se divertir, se cultiver. Un espace public où les citoyens sont invités à venir assister et participer à une foule d'événements!

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de plus de 24 000 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

La Clinique juridique Juripop est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'accès à la justice pour tous. L'organisme est aussi une entreprise d'économie sociale aux projets novateurs en matière de sensibilisation au droit. Elle emploie actuellement 25 employés, dont 8 avocats. L'organisme est établi à Saint-Constant et le sera bientôt à Sherbrooke.

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Coordonnatrice des communications
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Sarah-Geneviève Perreault
Responsable des communications
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Éliane Scofield
Responsable des communications
Clinique juridique Juripop
(438) 777-7978
escofield@juripop.org



Facebook

www.facebook.com/DroitCite



Twitter

@DroitCite